



Qualité de l'eau potable en 2024 – Commune de Romainmôtier-Envy, réseau de distribution.
Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, la Municipalité informe les consommateurs une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient des captages du Bois de Ban.

En cas d'interruption ou besoin, la redondance est assurée via le réseau de Juriens ou de Croy pour le secteur aval de "Derrière Croy" et du "Fochau".

Traitement

L'eau distribuée n'est pas traitée.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte 4 prélèvements par année effectués par notre responsable du réseau d'eau.

Bactériologie

Aucun dépassement des valeurs maximales n'a été observé concernant les analyses microbiologiques.

Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète dans le réseau de distribution)

Aucun dépassement des valeurs maximales pour les paramètres physico-chimiques (y compris micropolluants) analysés n'est à signaler.

Dureté totale : 33.15° f, soit une eau dure.

Température moyenne	7°C
Calcium	119 mg/l
Magnésium	7.15 mg/l
Sodium	6.9 mg/l

pH	7.41
Chlorures	12.9 mg/l
Nitrates	14.2 mg/l
Sulfates	5.2 mg/l

Remarques

Sur la base de l'échantillon P24-2052.001 – Captage 1 – En haut côté route

Informations utiles

En cas de questions supplémentaires, nous nous tenons à votre disposition au 024/453.15.86 ou par mail à commune@romainmotier-envy.ch.

En cas de problèmes, fuites ou accidents, Marc Benoit, syndic, en charge du dicastère concerné est atteignable au 079/289.97.20.

Romainmôtier, le 22 avril 2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

M. Benoit



La Secrétaire municipale

L. Lavanchy